Le Pouliguen mag'

P.9

SAGES : APPEL À CANDIDATURES

P.12

DOSSIER : PRÉSERVONS NOS ARBRES

P.19

TOUT SAVOIR SUR LA MUTUELLE GROUPÉE

N°29 | HIVER 2021

EN 2021, CULTIVONS ENSEMBLE NOS PROJETS D'AVENIR

© Lucie la Nuit

Chères Pouliguennaises,
Chers Pouliguennais,

Je vous souhaite une très bonne année 2021 en espérant que celle-ci réponde à vos attentes les plus chères et qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé.

Soucieux de sortir de cette crise sanitaire le plus vite et le mieux possible, toute notre équipe reste plus que jamais mobilisée à vos côtés.

Au plaisir de nous retrouver, et en remerciant tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la vie de notre commune,

Très chaleureusement,
Norbert Samama

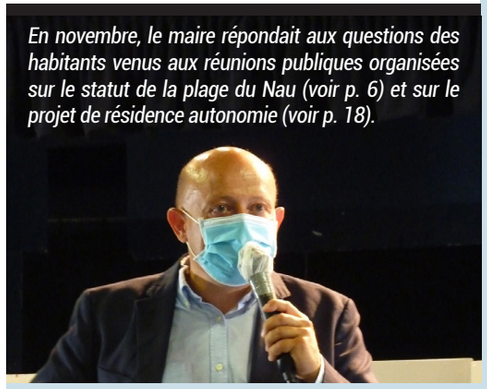

En novembre, le maire répondait aux questions des habitants venus aux réunions publiques organisées sur le statut de la plage du Nau (voir p. 6) et sur le projet de résidence autonomie (voir p. 18).

Pour ce nouvel édito, nous avons soumis au maire, Norbert Samama, **six photos marquantes de 2020**, ayant ponctué les six premiers mois de mandat. Voici ses commentaires.

Juillet : l'installation du nouveau conseil

"Ce fut un aboutissement et une fierté après une campagne longue marquée par le premier confinement. C'est le fruit du travail d'une belle équipe. C'est aussi une simple étape. Notre joie était doublement contenue, par la conscience de nos responsabilités et le contexte sanitaire. Sans respiration, tous les membres de l'équipe se sont mis en action. J'étais heureux pour eux, pour ceux qui ont cru en nous et pour tous nos concitoyens."

Août : les animations estivales

"Arriver début juillet à la tête d'une station balnéaire dont les animations estivales avaient toutes été annulées, était une vraie gageure. En un temps record, une programmation a été mise en place. Cette volonté d'offrir une belle saison culturelle et attrayante a été magnifiquement partagée et soutenue par nos associations, du Comité des fêtes à l'OMCL, mais aussi nos commerçants, sans oublier notre personnel municipal. Une ville, c'est un tout."

Septembre : la rentrée

"Une rentrée est toujours particulière mais celle-ci le fut plus qu'une autre. Assurer les meilleures conditions sanitaires et favoriser un retour serein à l'école, après plusieurs mois de fermeture, était un objectif majeur. Toutes les équipes des établissements du Pouliguen, de la micro-crèche au collège, en passant par les écoles, ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour rattraper le temps perdu. Mille fois merci à elles."

Octobre : l'hommage à Samuel Paty

"Ces moments-là sont rudes, et celui-là tout particulièrement. Il nous ébranle. Il nous interroge. Il touche nos enseignants, nos libertés, nos valeurs. Il remet en question notre contrat social mais il nous invite également à nous relever, à prendre conscience de ce qui nous lie et à redonner du sens à notre action. C'est aussi cela qui fonde mon engagement dans la vie publique."

Novembre : le second confinement

"L'incertitude, l'incompréhension de certaines règles ont rendu ce second confinement plus pesant pour beaucoup. Pour cela, des actions particulières ont été engagées : permanence téléphonique des élus, écoute de psychologues, soutien aux commerces, comité de crise... Jamais le lien n'a été rompu grâce à une communication soutenue et un travail de proximité des élus."

Décembre : les festivités de Noël

"Traverser une crise est une chose. Céder à la morosité en est une autre. Convaincus que chaque instant de joie est essentiel dans une telle période, notre équipe d'élus et le personnel municipal ont tout mis en œuvre pour que ces fêtes vous ravissent. Des illuminations aux animations, le défi a été relevé, grâce, aussi, à l'implication du Comité municipal des fêtes et du Collectif des commerçants."

Directeur de publication : Norbert Samama • **Co-directrice de publication :** Érika Étienne • **Rédactrice en chef :** Vanessa Plumas • **Rédaction :** Norbert Samama (p. 2-3) - Élus (p. 20-21) - Ville du Pouliguen, service communication • **Iconographie :** Ville du Pouliguen (sauf mentions particulières) • **Mise en page :** Ville du Pouliguen, service communication • **Impression :** La Mouette Communication • **Distribution :** Ce magazine est diffusé dans les boîtes aux lettres par des associations locales • Des exemplaires sont disponibles en mairie, au Bureau d'information touristique du Pouliguen et chez les commerçants volontaires • **Réclamations :** communication@mairie-lepouliguen.fr
N°29 - Dépôt légal janvier 2021 • Tirage : 7 000 exemplaires
Ce magazine est imprimé avec des encres végétales sur papier issu de forêts gérées durablement.

ABONNEZ-VOUS !
Le magazine municipal paraît désormais tous les 4 mois (janvier, avril, juillet, octobre).
La version numérique est disponible sur www.lepouliguen.fr - La version papier est distribuée dans les boîtes aux lettres des Pouliguennais.
Si vous habitez hors commune, n'hésitez pas à vous abonner en envoyant vos timbres à la mairie par voie postale. Pour un abonnement d'un an par exemple, envoyez 4 x 4 timbres verts (20g).
Adresse : 17, rue Jules Benoît - 44510 Le Pouliguen (pensez à mentionner votre nom, ainsi que l'adresse à laquelle vous voulez recevoir le magazine).

VOUS AVEZ AIMÉ LES ILLUMINATIONS DE NOËL

La vidéo réalisée à l'occasion des fêtes de fin d'année, a comptabilisé plus de 16 000 vues au total. Sur Facebook, ce sont 300 "likes", 400 partages, et 70 commentaires qui ont été enregistrés. **Merci à vous !**

Christina. Merci [...] de nous apporter cette magie de Noël au Pouliguen, cette déco est magnifique et apporte beaucoup de baume au cœur, et de chaleur, je suis fière de vivre et d'habiter et de travailler au Pouliguen, un pur bonheur pour moi !

pagephoto. Félicitations pour ces illuminations

Marc S. Un bel esprit de Noël, une déco magnifique et un beau travail d'équipe. Tout simplement MERCI !!!

PRÉVENTION - SÉCURITÉ

OBSERVATOIRE SUR LES AGRESSIONS D'ÉLUS : LE MAIRE DU POULIGUEN, RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL

Face à la recrudescence des incivilités et des agressions d'élus locaux, l'Association des Maires de France (AMF) a décidé de créer un observatoire national des violences envers les élus. Le maire du Pouliguen, Norbert Samama, a été désigné référent départemental. Il avait été lui-même menacé cet été de violences physiques après avoir demandé à une personne de porter son masque. Il explique : ***« en tant qu'élu local, nous sommes parfois confrontés à des accès de violence de moins en moins contenus. L'AMF veut agir afin de dénoncer ces comportements inacceptables et accompagner au mieux les élus victimes d'agressions pour leur permettre de poursuivre leur travail de proximité dans les meilleures conditions ».***

Chaque commune est ainsi invitée à signaler en ligne les agressions envers ses élus sur le site national de l'AMF.

Cet observatoire permettra par ailleurs de dresser un bilan des nouvelles mesures issues de la circulaire du ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, destinée à renforcer l'accompagnement et la protection des élus locaux victimes d'agressions.

La nouvelle instance permettra de :

- réaliser un état des lieux précis des agressions dont sont victimes les élus de Loire-Atlantique ;
- élaborer une typologie de ces agressions, en vue de trouver des solutions adaptées à chaque situation ;
- assurer un accompagnement procédural et psychologique systématique des maires agressés ;
- favoriser un travail commun et faciliter le lien entre les maires, le procureur, la police et la gendarmerie nationale.

Le maire était en décembre sur le plateau de Télénantes pour s'exprimer sur son engagement. Retrouvez la vidéo sur telenantes.ouest-france.fr/nantes-soir/

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DAVANTAGE DE CONTRÔLES

Alors qu'une augmentation de la vitesse des véhicules est constatée dans plusieurs rues de la commune, la municipalité annonce une politique de contrôles plus dense. Le maire, Norbert Samama, précise sa volonté de prévenir les conducteurs de ce changement, en les invitant à respecter les limitations de vitesse en vigueur : ***« Certains aménagements routiers seront progressivement mis en place et permettront de réduire matériellement la vitesse des véhicules. Dans l'immédiat, l'accentuation des contrôles permettra de prévenir et de verbaliser si nécessaire ».***

Concrètement, des contrôles seront effectués plus régulièrement sur l'ensemble de la commune, avec des jumelles pouvant être sorties à tout moment de la journée. Steeve Seyeux, responsable de la Police municipale, précise : ***« Nous ne restons jamais plus d'une demi-heure sur un point de contrôle afin de limiter les signalements sur les réseaux sociaux ».***

STATUT DE LA PLAGE DU NAU : MIEUX COMPRENDRE

© Christian Braut

À l'automne, une réunion publique était organisée afin d'éclairer les habitants sur le statut de la plage du Nau, sur les contentieux liés à l'établissement des Bains du Nau depuis 2014, et sur les potentielles incidences pour la commune. L'occasion de revenir sur ce dossier complexe...

Depuis 1930, un "fonds de commerce" est exploité sur la plage du Pouliguen, comme en attestent de nombreuses photos et cartes postales.
Jusqu'au 16 décembre 2016, l'emplacement sur lequel est exploité depuis 2011 le fonds de commerce "Les Bains du Nau" par la SARL "La Baie Blanche" était considéré comme domaine privé de la commune (en vertu d'un bail commercial renouvelé en janvier 2015 par la précédente municipalité). Pour preuve, un bail commercial ne peut être consenti que sur le domaine privé d'une commune...
Or, le 16 décembre 2016, la majorité municipale, sans préjuger des conséquences judiciaires et financières qui en découleront, autorise le maire à mettre fin au bail commercial des "Bains du Nau". S'appuyant sur cette délibération, Yves Lainé, alors maire, donne congé à la SARL "La Baie Blanche" en janvier 2017.

L'exploitant évincé ne l'entend pas ainsi et, en février 2017, assigne la commune en réparation du préjudice à hauteur de 500 000€ pour l'éviction et de 931 000€ pour la perte des 5 années d'exploitation restant à courir en vertu de son bail renouvelé en 2015.
Il s'ensuit une longue série de recours tant de la SARL "La Baie Blanche" que de la commune, auprès des juridictions administratives et civiles.
Afin de sortir de ces contentieux, le maire actuel, Norbert Samama, et le gérant de la SARL "La Baie Blanche" ont sollicité une médiation auprès de la cour administrative d'appel de Nantes.

Un médiateur, haut magistrat honoraire, ancien président du Tribunal administratif de Paris a été nommé. ***Le dénouement attendu du dossier sera communiqué dès que possible.***

Pour les foyers, pour les entreprises, mais aussi parce que des évolutions sont attendues dans de nombreux domaines d'activités, la révolution numérique impose aujourd'hui l'accès à une connexion internet rapide et la Fibre est devenue un enjeu de territoire.

À la mi-novembre, 3680 logements étaient commercialement éligibles, contre 1210 à la fin août, représentant ainsi 56% des logements concernés. Aussi, malgré les conditions sanitaires, le déploiement s'est accéléré pour atteindre 60%, soit 4000 logements, à la fin de l'année 2020. Il va se poursuivre pour couvrir la quasi-totalité des logements d'ici à fin 2021, soit les 6500 logements répertoriés.

Votre logement est-il éligible ? *Pour le savoir, rendez-vous sur : https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique ou contactez votre opérateur Internet.*

LES ÉLUS SUR LE TERRAIN

4000 € pour l'EHPAD
La Fondation du Crédit agricole pour la solidarité et le développement a remis un chèque de 4000 € à la résidence de retraite Andrée Rochefort. Norbert Samama, président du CCAS, Marion Laloue, vice-présidente du CCAS, et Thérèse Rondineau-François, directrice de l'EHPAD ont indiqué : *"cette somme permettra de financer des séances de shiatsu et de socio-esthétique".*

Soutenir la recherche contre le cancer
Une dizaine de cyclistes ont pris le départ du Pouliguen pour la Cyclo Octobre Rose, un parcours de 200 km sur le tracé du ruban rose. Parmi eux : Frédéric Dounont, adjoint Handicap et Mobilités. Les élus, Hervé Hogommat, Marion Laloue, et Réjane Dounont, étaient au départ pour les encourager. Leur objectif commun : mettre en lumière la cagnotte Leetchi au bénéfice de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest.

Tous les ans, le Centre communal d'action sociale (CCAS) invite traditionnellement les aînés à se retrouver autour d'un déjeuner de fêtes. Cette année, compte-tenu des mesures sanitaires en vigueur, le repas dansant a été remplacé par un colis de Noël, offert à toutes les personnes nées avant 1949, et distribué à domicile par les élus.

Dans les colis, les bénéficiaires ont pu retrouver des produits locaux ; ainsi qu'une carte de vœux. Tous les paquets ont été décorés par les écoliers des établissements pouliguennais. Une action à la fois solidaire, sociale, et intergénérationnelle.

Devant les 300 colis préparés avant distribution, on retrouve (de gauche à droite) Louise Aubert, agent du CCAS ; Raphaël Thiollier, adjoint Jeunesse et Solidarités ; Marion Laloue, adjointe Santé, Prévoyance, Séniors, et vice-présidente du CCAS ; Norbert Samama, maire, et président du CCAS ; Carole Guibert, agent du CCAS.

LES ÉCHOS DU CONSEIL

5G : LA VILLE DEMANDE UN MORATOIRE

Le 11 décembre dernier, le Conseil municipal s'est positionné en faveur d'un moratoire concernant la 5G. Autrement dit, la Ville souhaite se laisser du temps avant l'installation du nouveau réseau sur son territoire. *« Nous souhaitons permettre l'information de tous, ainsi que l'expression démocratique en organisant des conférences et des débats »* a indiqué Fabienne Le Héno, adjointe Cadre de vie, Environnement et Citoyenneté. La Ville du Pouliguen s'est ainsi associée aux différentes demandes de moratoires formulées à l'échelle nationale *« au moins jusqu'à l'été 2021, et dans l'attente de la publication du rapport de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, du Travail et de l'Environnement »* a précisé la première adjointe. Plusieurs raisons ont motivé ce vœu émis par les élus pouliguennais : l'absence de débat national sur le sujet, l'importance de la sobriété numérique, ou encore la nécessité d'informer sur les conséquences du déploiement de cette nouvelle technologie particulièrement en termes de santé publique et d'exploitation des ressources naturelles.

VERS UNE MICRO-FOLIE AU POULIGUEN

Le vendredi 11 décembre dernier, le Conseil municipal a fait un premier pas vers l'implantation d'une Micro-Folie au Pouliguen, en votant l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 40 000 € à cet effet.

« Le noyau d'une Micro-Folie est le musée numérique accessible gratuitement. Le lieu permet également d'accéder à des contenus scientifiques et historiques » a expliqué en Conseil Patrick Guéguen, délégué Vie culturelle et artistique, Multimédias. L'objectif ? Offrir à chacun la possibilité de visiter virtuellement les plus grands établissements culturels nationaux. Parmi eux : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, mais aussi l'Opéra national de Paris, ou même le Festival d'Avignon.

Portées par le Ministère de la Culture, et coordonnées par La Villette, les Micro-Folies se déploient dans le monde entier. La plate-forme peut s'implanter dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social…) ou être intégrée à un programme neuf. Au Pouliguen, la Micro-Folie pourrait trouver sa place à la salle Marcel Baudry *« à titre provisoire, dans l'attente de l'aménagement de la future médiathèque »* a précisé le maire, Norbert Samama.

En plus du musée numérique, l'espace sera à imaginer comme un véritable lieu de vie à géométrie variable, à composer selon les besoins de la commune. *« On pourra y retrouver des dispositifs d'éducation à l'image, un point dédié à la réalité virtuelle, une petite scène pour des représentations accueillant 40 à 50 spectateurs, des espaces d'exposition et de débats permettant l'organisation de cafés-philo, de rencontres littéraires ou citoyennes »* a indiqué Patrick Guéguen, qui a par ailleurs souligné l'importance d'animer la Micro-Folie à l'année, avec les acteurs locaux et les associations, dans une perspective intergénérationnelle : *« Il y aura par exemple une action commune à mener avec les établissements scolaires ou encore avec l'université permanente »*.

Inscrit au programme de l'équipe municipale, le projet sera travaillé au sein d'un groupe de réflexion, intégrant notamment des représentants de l'opposition.

CONSEIL DES SAGES : APPEL À CANDIDATURES

Un nouveau Conseil des sages est en cours de création. Fabienne Le Héno, première adjointe à la Citoyenneté, est la référente de cette future assemblée. Elle précise : ***"Conformément à ses engagements, la municipalité entend, à travers cette nouvelle instance consultative, mener une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants de la commune"***.

Selon le concept et la méthodologie définis par la Fédération française des Villes et Conseil des Sages®, le comité sera une instance de réflexion et de propositions sur l'ensemble des sujets intéressants la commune. Ses membres bénévoles mèneront une action collective, non partisane, soucieuse de l'intérêt général.

Les personnes âgées de plus de 55 ans, dégagées de tout engagement professionnel, et disposées à accorder du temps à la réflexion collective, peuvent déposer leurs candidatures.

Vous êtes intéressés ? Envoyez votre candidature avant le vendredi 26 février 2021 :
- par courrier postal (Adresse : Hôtel de Ville - 17, rue Jules Benoît - 44510 Le Pouliguen)
- ou par mail à mairie@mairie-lepouliguen.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2020-2021

Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) a pour objectif de promouvoir la participation des jeunes à la vie locale et les responsabiliser.

Pour cette nouvelle année de fonctionnement, le CMJ n'a exceptionnellement pas procédé à de nouvelles élections. **Lucie Bouzegzi**, la coordonnatrice du groupe, explique : *« Avec le confinement, les jeunes ont vu leurs projets brusquement stoppés. Il a donc été décidé de prolonger leur mandat d'un an, comme c'est parfois le cas pour les élus adultes ».* Les plus jeunes conseillers sont en CM2 ; les plus âgés sont en seconde.

Ils résident dans la commune et/ou y sont scolarisés (dans le public ou dans le privé).
Ils travaillent leurs projets au sein de deux commissions :

- Environnement – Écologie ;
- Citoyenneté – Vie locale.

Chaque année, trois séances plénières sont programmées : lors de la première, les jeunes expriment leurs projets et s'inscrivent dans l'une des deux commissions ; lors de la seconde, ils annoncent les actions menées ; lors de la troisième, ils dressent leur bilan.
Comme pour le Conseil municipal, ces assemblées sont publiques. Elles sont présidées par le Maire ou son représentant. En l'occurrence, la référente pour le CMJ est Fabienne Le Héno, adjointe Cadre de vie, Environnement et Citoyenneté.

Pour la première séance plénière de l'année, une partie du CMJ était réunie.
L'équipe 2020-2021 compte au total 17 membres : Solveig Anderson, Zoé Arrouet, Fatou Bop, Maïmouna Bop, Laëlie Bordas, Sarah El Matoui, Raphaël Epingard, Fabio Fagiani, Giovanna Fagiani, Dayana Kwiring, Agathe Lefort, Valentine Lefort, Salomé Lehuédé, Pauline Le Touze, Charlotte Lussignol-Vouge, Emma Moranton, Méryl Rambaud.

ILS L'ONT FAIT

DES COLIS POUR LES PLUS DÉMUNIS

En décembre dernier, les adolescents fréquentant l'Espace Jeunes et le CMJ ont préparé une dizaine de « boîtes de Noël ».
Le principe : glisser quelques cadeaux dans une boîte à chaussures, à l'attention des plus démunis. Les présents ont été déposés à la boulangerie "Le Fournil de mon père" (rue du Général Leclerc) qui était le point de collecte du Pouliguen.

NOUVEAU : LA TRIBUNE LIBRE DU CMJ

Chaque trimestre, vos élus du Conseil municipal des jeunes bénéficient désormais d'un espace de libre expression dans le magazine municipal. Bonne lecture !

Bonjour à toutes et à tous,
Dans cette nouvelle rubrique, nous tenons à vous rendre compte de nos actions.
Juste avant le reconfinement, nous nous sommes réunis pour notre première séance plénière. Nous avons été accueillis par M. le Maire, la première adjointe Fabienne Le Héno, et plusieurs élus du Conseil municipal adulte. Plusieurs parents d'élèves étaient également présents, ainsi que des bénévoles du Comité des fêtes. Nous tenons à tous les remercier pour leur soutien.
Voici quelques projets que nous avons évoqués lors de cette première assemblée :

- organisation du concours du meilleur gâteau ;
- création d'un compte Instagram « CMJ » et travail sur l'usage des réseaux sociaux ;
- coordination d'une journée de ramassage de déchets, afin d'informer le public sur la nécessité de préserver notre cadre de vie.

Nous avons également discuté du fonctionnement de l'éclairage public et de la sécurité à vélo au Pouliguen. Très sensibles à la protection de l'environnement, nous aimerions réfléchir, aux côtés des élus adultes, à la création d'un pedibus ou encore à la mise en œuvre d'un transport scolaire en calèche (au moins le temps d'une journée de sensibilisation).
Chaque année, nos projets se concrétisent. Pour preuve, l'une de nos actions engagées l'an passé a fait l'objet d'un reportage diffusé dans le 20h de TF1 : l'installation de nichoirs à chauves-souris dans le bois et chez des particuliers. Un grand merci à Emmanuelle Quillet, habitante du Pouliguen, qui nous a aidés sur ce sujet.
Même si les conditions sanitaires nous contraignent, les idées sont là et nous souhaitons continuer à les faire mûrir. Dans l'immédiat, nous tenons à vous présenter tous nos meilleurs vœux pour 2021 !

ENVIRONNEMENT : QUAND CHAQUE GESTE COMPTE

Pour préserver l'environnement, nous le savons, chaque geste est important : du tri des déchets à la diminution des gaz à effet de serre. Les arbres, quant à eux, nous offrent une respiration et leur préservation est primordiale. **Dossier.**

PRÉSERVER LES ARBRES : TOUS ACTEURS

Que serait Le Pouliguen sans ses arbres ? Notre commune serait-elle aussi attractive ? Les arbres font partie intégrante du patrimoine vivant de notre ville, de son identité. Chacun a le pouvoir de lutter pour leur préservation : la collectivité, mais aussi les particuliers qui pour la plupart ont choisi de vivre au Pouliguen, justement pour sa qualité de vie.

PARTICULIERS, PARTICIPEZ À LA QUALITÉ DE VIE POULIGUENNAISE

La présence d'un arbre sur un terrain privé contribue à la qualité de notre environnement commun. Les arbres sont donc protégés par les réglements d'urbanisme en vigueur, et qui plus est, par la loi. Malheureusement, trop d'abattages sont réalisés au mépris ou en méconnaissance de ces règles... Voici donc un mémo de la réglementation à respecter.

La réglementation

En fonction de la zone du Plan local d'urbanisme (PLU) dans laquelle il est situé, l'arbre est peut-être protégé et doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à tout abattage :

- Si l'arbre est situé en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), la demande d'autorisation d'abattage est transmise à la mairie pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- Répertorié au PLU en tant qu'arbre isolé remarquable, une demande doit être adressée en mairie pour autorisation d'abattage.

Quel que soit le classement de l'arbre, les raisons de son abattage doivent être justifiées. Ces raisons peuvent par exemple être :

- l'état sanitaire de l'arbre qui peut être atteint de maladies pouvant se propager à d'autres arbres et menaçant leur pérennité ;
- le risque sécuritaire pouvant affecter les biens ou les personnes.

Hervé Hogommat, adjoint Urbanisme, Logement et Patrimoine

Si un manque d'information ou de volonté de se dispenser des règles applicables en matière d'abattage d'arbre, a permis à certains propriétaires de ne pas solliciter une demande d'autorisation, cela relève désormais du passé. Les services municipaux seront vigilants sur ce sujet et à l'écoute des usagers pour les conseiller sur la bonne démarche à adopter.

En cas d'abattage ou de modification de l'aspect initial d'un alignement, la loi impose des mesures compensatoires et notamment la replantation.

Les sanctions encourues

En l'absence de demande d'autorisation préalable, le propriétaire s'expose à des poursuites du ministère public devant le tribunal correctionnel. Les peines prévues à l'encontre du propriétaire de l'arbre peuvent être prononcées contre les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux.

LA VILLE AGIT, ELLE AUSSI

Cet automne, ce sont 17 nouveaux arbres qui ont été plantés par la Ville.

Sur le site de Cramphore, un bouleau et un chêne vert ont pris racine. Julie Auneau, responsable du service des espaces verts, indique : *« Les alignements de cupressus aujourd'hui âgés sont fragilisés à chaque tempête. Lorsque des branches sont cassées, des champignons s'infiltrent et endommagent la structure interne des troncs. Ceci crée un risque pour la sécurité. Il faut progressivement renouveler ces alignements avec des essences d'arbres plus adaptées au milieu urbain (proximité de la voirie, des pistes cyclables et des cheminements piétons) ».*
C'est le cas également **boulevard de l'Atlantique** où un chêne vert va dorénavant s'épanouir, en lieu et place d'un cupressus.

Pour la municipalité, il n'est pour autant pas question de supprimer tous les cupressus : *« Ils font partie de l'ADN de notre commune »*, souligne Fabienne Le Héno, adjointe Cadre de vie et Environnement.
C'est ainsi qu'un jeune cupressus a été planté **à l'entrée de la Minoterie**, sans qu'il s'agisse d'un alignement. *« L'espace sélectionné est relativement éloigné des habitations et des promeneurs ; il s'y prête bien »* décrit Julie Auneau, qui précise : *« Afin de bien mettre en valeur cet îlot, nous avons planté des bulbes qui fleuriront courant janvier-février ».*

En ce début d'année, des bulbes viendront également colorer les deux espaces verts de l'**allée des Mouettes** qui verront grandir deux nouveaux bouleaux et deux chênes verts.

Par ailleurs, sachant que certains arbres plantés ne prennent pas, un mûrier-platane situé à proximité du **Petit bassin**, et un chêne localisé **parking de Civanam** ont été remplacés. *« Il n'y a jamais 100% de reprise »* note Julie Auneau.

À l'école Victor Hugo, un chêne vert, un bouleau, un magnolia et un cerisier à fleurs sont venus remplacer les quatre arbres existants.

Trois fruitiers ont été plantés à proximité du **Lac des Cygnes** (proche de la résidence de retraite Korian, et de l'accueil de loisirs La Caravelle). Fabienne Le Héno indique : *« Les fruits de ce micro verger pourront être cueillis par tous les habitants »*. Elle ajoute : *« La création de vergers, la plantation de fruitiers sont des objectifs de notre politique de végétalisation tout comme le choix d'essences endémiques, rustiques, affirmant notre identité, et économes en eau ».*

Fabienne Le Héno, adjointe Cadre de vie et Environnement, aux côtés d'une partie de l'équipe des espaces verts

Les arbres sont de précieux atouts pour la qualité de vie de tous, pour l'attractivité de notre station balnéaire. Ce sont aussi de véritables alliés pour lutter contre le réchauffement climatique.

TRI DES DÉCHETS : LE POINT

Depuis le 30 novembre dernier, tous les papiers et tous les emballages plastiques, métalliques et cartonnettes, sont collectés dans le même bac à couvercle jaune.

Les sacs jaunes et bleus sont abandonnés. **Tous les papiers et emballages doivent être mis en vrac et non dans des sacs.**

Retrouvez le calendrier des collectes sur cap-atlantique.fr
Tout sur la collecte en 1 clic

Jours de collecte des bacs

	LUNDI	MAR	MER	JEUDI	VEN
1er septembre au 30 juin	15j				
1er juillet au 31 août					

Le bac à couvercle jaune est collecté **tous les 15 jours sauf du 1er juillet au 31 août.**

Le bac à ordures ménagères est collecté **toutes les semaines**. Une collecte supplémentaire est organisée **tous les jeudis du 1er juillet au 31 août.**

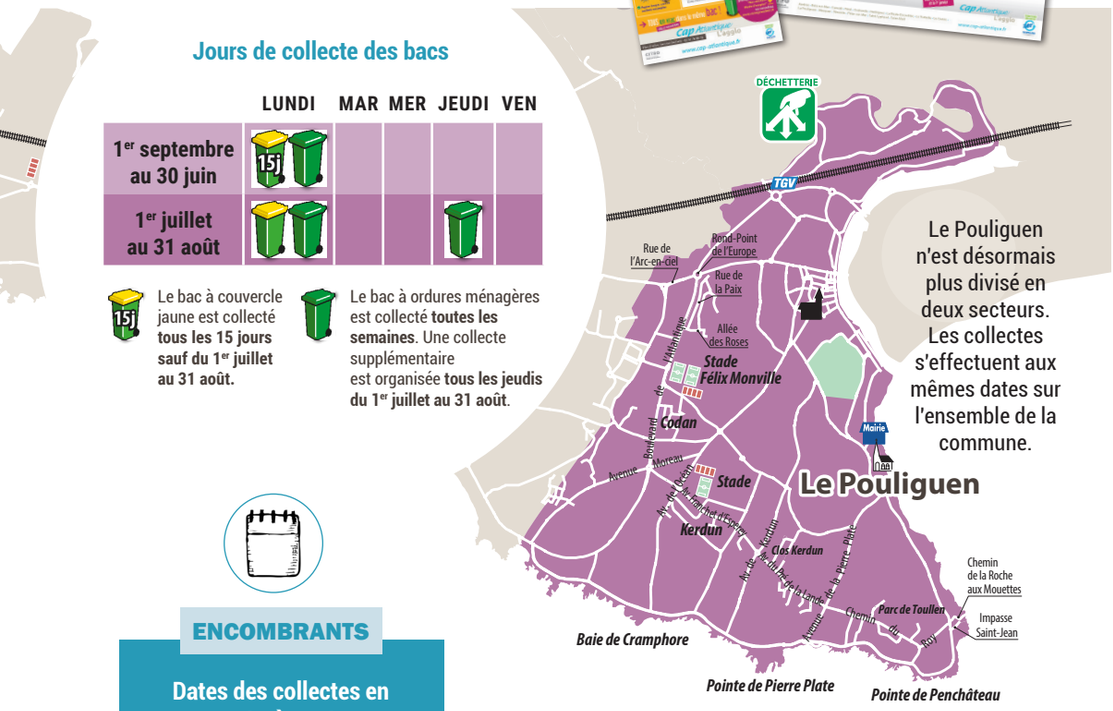

Le Pouliguen n'est désormais plus divisé en deux secteurs. Les collectes s'effectuent aux mêmes dates sur l'ensemble de la commune.

ENCOMBRANTS

Dates des collectes en porte-à-porte

- Lundi 8 février
- Lundi 12 avril
- Lundi 14 juin
- Lundi 13 septembre
- Lundi 8 novembre

Vous ne possédez pas encore de bac ?

Contactez le service Déchets - 02 51 76 96 16

www.cap-atlantique.fr

UN BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Dans l'enceinte du Centre technique municipal, l'ouverture du nouveau bâtiment en construction est imminente. Le lieu rassemble bureaux, vestiaires, sanitaires, salle de réunion, ainsi qu'un espace de stockage.

La réalisation, imaginée par le cabinet nantais « CAN Ingénieurs – Architectes », a été conçue dans une optique bioclimatique. Autrement dit : pas de technologies complexes comme des panneaux photovoltaïques par exemple, mais des matériaux simples biosourcés. Les murs sont notamment en béton de chanvre, véritable piège à carbone ; l'ossature en bois ; et l'éclairage naturel au maximum.

Nous vous donnons rendez-vous dans le prochain numéro du magazine pour une présentation détaillée.

Pour ces travaux, la Ville a reçu le soutien financier de l'État et de Cap Atlantique.

LE BON GESTE : LAVER MALIN

Le saviez-vous ? L'utilisation d'un lave-linge coûte aussi cher que son achat. Un lavage à 30°C consomme 3 fois moins d'énergie qu'à 90°C.

Achats malins

- Préférez les classes A et A+ : l'étiquette énergie précise la consommation en eau et électricité par lavage.
- Optez pour des lessives en recharges, c'est moins d'emballages et moins d'énergie consommée pour fabriquer les produits.

À noter

- Les nouvelles générations de machines peuvent être équipées d'un raccordement à l'eau chaude.

Plus d'infos : www.info-energie-paysdelaloire.fr

Les gestes simples à adopter

- Préférez une machine bien remplie que deux à demi-charge : elle consommera moins d'eau et moins d'énergie.
- Préférez les lavages à basse température : 1 à 2 kWh d'économie par lavage.
- Faites sécher si possible votre linge à l'air, sur un fil ou un séchoir.
- Utilisez la fonction éco pour les petites quantités.
- Si vous utilisez un sèche-linge, essorez à 1000 tours/minute minimum avec le lave-linge.
- Un lave-vaisselle récent est plus économe en eau qu'une vaisselle à la main.
- Évitez les surdosages de produits lave-vaisselle : ils sont plus polluants que ceux utilisés pour le lavage à la main.

LES BORNES ÉLECTRIQUES AU POULIGUEN

On trouve au Pouliguen deux bornes de recharge pour véhicules électriques : à la gare et sur le parking situé boulevard de Civanam, à proximité de l'école Victor Hugo.

En Loire-Atlantique, on compte au total 203 bornes. Ainsi, où que vous soyez sur la route, vous trouverez toujours une borne à moins de 20 km.

Les bornes localisées au Pouliguen sont à recharge normale : selon le type de véhicule, il faudra en moyenne 1h pour effectuer une charge complète. Les bornes rapides qui permettent des recharges en 20 à 30 minutes sont positionnées à proximité des nœuds routiers ou sur les grands axes.

L'installation de ces bornes par le SYDELA (Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique) a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité, et de garantir à l'ensemble des habitants un accès équitable au service de recharge. Il s'agit également de rassurer l'usager ou le futur usager de ce type de véhicule face à la crainte d'une autonomie insuffisante.

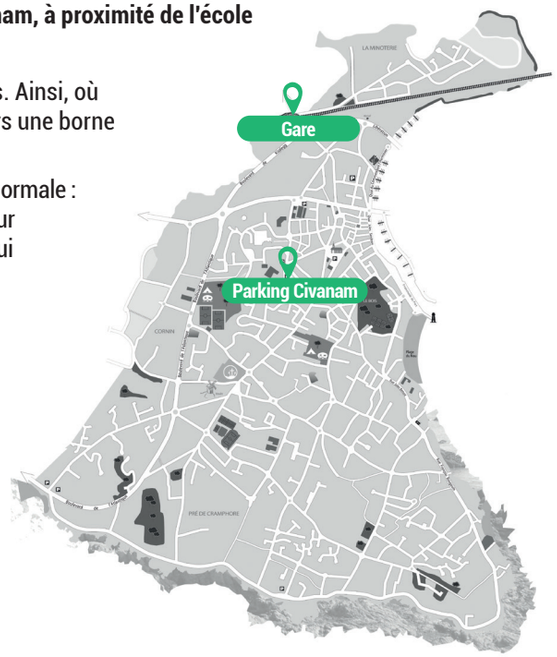

Côté pratique, les abonnés au service Sydego peuvent réserver un point de recharge 2h à l'avance sur www.sydego.fr

La tarification est unique sur l'ensemble des Pays de la Loire et Bretagne (sauf 56)

***Pour les inscrits aux réseaux des syndicats d'énergies suivants :** Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Vendée et du département de la Sarthe.*

***Pour les itinérants :** hors coût éventuel de l'opérateur de mobilité.*

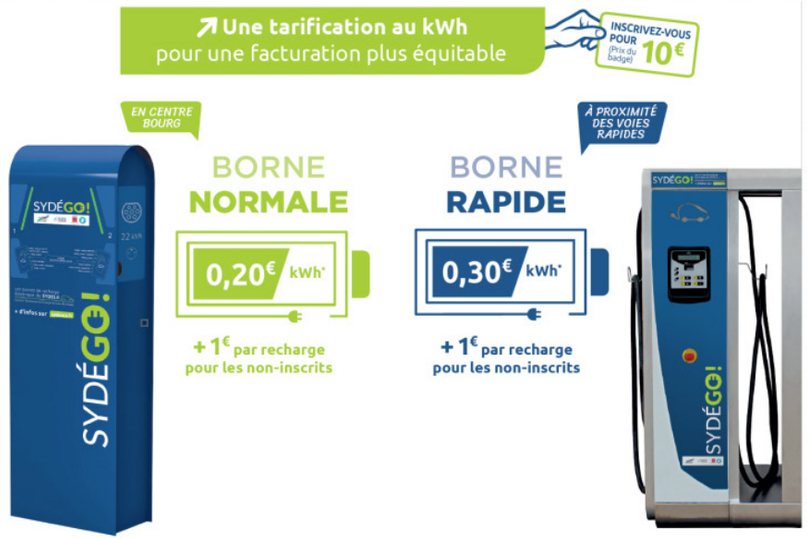

BIENVENUE À...

Guillaume Buchaniek est depuis début janvier le nouveau directeur des services techniques et des projets urbains. Depuis 12 ans, il travaillait à Mont-de-Marsan (pour la Ville puis pour la communauté d'agglomération). Parmi les projets marquants qu'il a pu suivre : la création d'un éco-quartier ou encore d'une base nautique.
Guillaume Buchaniek a débuté sa carrière en tant que directeur adjoint des infrastructures de la Ville de Cannes, un poste qu'il a occupé durant 7 ans, et qui l'a familiarisé au rythme singulier des villes balnéaires. Avant de rejoindre Mont-de-Marsan, il avait fait un détour de 3 ans par le privé en rejoignant la Société d'économie mixte (SEM) du Tarn. Il a fait des questions sociétales et environnementales sa spécialité.

Carine Lasserre a rejoint en décembre les services municipaux, plus exactement le secrétariat général où elle travaille désormais aux côtés de Clotilde Laboulais. Après un BTS « Assistante de direction », Carine a intégré le Centre culturel Athéna d'Auray. Durant 12 ans, elle y a assuré le secrétariat de direction, le suivi administratif du personnel, ou encore les locations de salles.
Elle s'est ensuite mise en disponibilité pour pouvoir élever ses enfants. Elle a repris son activité professionnelle l'an dernier à Saint-André-des-Eaux, au sein du secrétariat général, à l'occasion d'un remplacement pour congé maternité.
Ce qu'elle aime le plus dans son métier ? La polyvalence, la recherche de solutions adaptées et la variété des thématiques abordées...

PASSAGE DE TÉMOIN

Après 39 ans de carrière, Martine Leroux a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté ses fonctions au sein du secrétariat du service urbanisme fin novembre. Avant son départ, Martine a passé le témoin à Valérie Le Corre, qui après une carrière d'une vingtaine d'année réalisée dans le privé (en tant que responsable magasin dans le prêt-à-porter), a choisi de se réorienter et de travailler pour le service public. Valérie a notamment assuré l'accueil de la Communauté de communes de Sainte-Pazanne, ou encore la comptabilité de l'école des Beaux-Arts de Saint-Nazaire.
Elle a également été, durant 2 ans 1/2, assistante administrative et agent d'accueil pour le service urbanisme de la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz.

MASQUES INCLUSIFS : RETOUR D'EXPÉRIENCE

Connaissez-vous les masques "inclusifs", laissant apparaître le bas du visage ? Avec le second confinement, la Ville en a mis à disposition des écoles, des structures petite enfance de la commune, ainsi qu'au collège et à la classe Hermione de l'IME Jeunesse et Avenir. Résultat : *« les enfants sont contents de voir nos visages »* relate la directrice de l'école Victor Hugo, Christelle Glain. À l'école Paul Lesage, l'un des enseignants, Luc Chassard, s'amuse de la réaction de sa classe : *« Les élèves m'expliquent qu'ils ont mieux « entendu » ce que je leur lisais, alors qu'en réalité, le son porte moins bien avec ces masques »*. Raphaël Thiollier, adjoint à la Jeunesse et aux Solidarités, indique : *« Ces masques ne peuvent pas être portés en continu car ils sont un peu trop lourds, mais ils sont pertinents pour des activités pédagogiques spécifiques : la lecture à voix haute par exemple, ou encore l'apprentissage des langues »*.

LE CHIFFRE

68 620

C'est le nombre de pas cumulés par les 127 élèves de l'école Sainte-Marie dans le cadre du challenge "Mets tes baskets". Aux côtés de l'animateur sportif de la Ville, Valérian Peslier, les CP, CE1 et CE2 ont symboliquement couru pour l'association ELA qui lutte contre les leucodystrophies. L'opération nationale organisée en octobre visait les 500 millions de pas qui permettent d'atteindre la Lune.

Pour soutenir l'action de l'association ELA, rendez-vous sur ela-asso.com

RÉSIDENCE AUTONOMIE ET D'HABITAT INCLUSIF : CANDIDATURE RETENUE

Afin de développer l'offre d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la Ville du Pouliguen a répondu à un appel à projets du Département en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Le projet de résidence autonomie et d'habitat inclusif de la Ville a été élaboré en partenariat avec le Centre médico-social du Croisic (Fondation Saint Jean de Dieu) et le bailleur social Espace Domicile. Situé à proximité de l'EHPAD Andrée Rochefort, il prévoit 11 places pour les séniors et 6 places pour les personnes en situation de handicap. Il a été présenté lors d'une réunion publique organisée en octobre dernier.

Marion Laloue, adjointe à la Santé, et Thérèse Rondineau-François, directrice de la résidence de retraite Andrée Rochefort, l'ont quant à elles porté devant la Commission d'information et de sélection d'appels à projets (CISAAP) qui sélectionne les dossiers susceptibles d'être financés par le Département dans la limite de 1000 places.
Leur présentation a su convaincre et dans un courrier adressé au maire en novembre dernier, le président du Conseil départemental, Philippe Grosvalet a souligné : *« l'intérêt et de la qualité de cette candidature »* annonçant ensuite : *« J'ai également bien pris acte de votre soutien à ce projet en tant que Maire nouvellement élu. Sur le fondement de l'avis rendu par la Commission, j'ai le plaisir de vous informer que ce projet est retenu »*.

Il s'agit désormais de finaliser le montage de l'opération avec les partenaires pressentis et de lancer les études de conception. La concertation se poursuivra jusqu'au démarrage des travaux.

TOUT SAVOIR SUR LA MUTUELLE GROUPÉE

3 QUESTIONS À...

POURQUOI AVEZ-VOUS JUGÉ NÉCESSAIRE DE TRAVAILLER SUR LES MUTUELLES ?

Aujourd'hui, il est indispensable de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé pour faire face aux frais médicaux ou ceux liés à une prise en charge médicale, dans un contexte où l'offre de soins s'est très largement diversifiée.
Malgré le "zéro reste à charge" (en vigueur depuis le décret du 11 janvier 2019 pour certaines prothèses dentaires et couronnes, prothèses auditives et lunettes), une mutuelle reste nécessaire pour tous les autres soins. Or, selon le sondage BVA du 15 novembre 2019 commandé par France Assos Santé (qui regroupe 85 associations de malades), **63 % des Français ont déjà dû renoncer à se faire soigner, dont 25 % pour un reste à charge trop important et 18 % pour l'impossibilité d'avancer les frais**.

> « Il existe en France aujourd'hui environ 300 mutuelles. Quiconque aura essayé de comparer des offres aura pu constater à quel point l'exercice est complexe et fastidieux. »

Il nous a donc semblé indispensable que la Ville aide les habitants à avoir accès à une mutuelle offrant de larges services de qualité, à un prix attractif et sans limite d'âge, afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier. C'est une volonté de la nouvelle municipalité que d'offrir une réelle protection sociale à tous.

QUELLE SERA LE LIEN ENTRE LA MUTUELLE ET LA VILLE DU POULIGUEN ?

La Ville a pour rôle de négocier avec les mutuelles. L'objectif est d'obtenir les meilleurs services à un prix raisonnable.
Chaque habitant sera ensuite libre de souscrire un contrat avec l'organisme recommandé par la Commune ; il s'agira alors d'un contrat privé entre la mutuelle et l'adhérent.
La Ville, de son côté, aura signé un contrat de partenariat avec la mutuelle choisie. Ce contrat permettra de garantir le respect de plusieurs critères, tels que :

- une tarification simple et transparente ;
- une permanence sur la commune ;
- pas de questionnaire de santé ;
- pas de limite d'âge ;
- une écoute attentive et un accompagnement personnalisé ;
- un accès aux médecines douces ;
- une accessibilité aux résidents permanents et secondaires.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES DE CE PROJET ?

Dans le magazine municipal de printemps, un questionnaire sera soumis aux Pouliguennais afin de recueillir leur avis sur le sujet. Ensuite, un appel à partenariat destiné aux mutuelles sera publié et les offres seront analysées par un groupe de travail compétent. Enfin, le choix de la mutuelle sera proposée aux citoyens.

TRIBUNES DE LA MINORITÉ

Chères Pouliguennaises, chers Pouliguennais,

Une année chaotique se termine, marquée par la pandémie de la Covid-19 et ses innombrables conséquences sur nos vies professionnelles et privées. Nous espérons tous tourner rapidement cette page et retrouver une vie normale, sociale, active et sereine. C'est le vœu principal que nous vous adressons pour 2021.
En 2020 une nouvelle équipe municipale est arrivée. Nous avons plutôt soutenu son action, avec la volonté claire de rompre avec la ligne de pinaillage perpétuel et de critique systématique adoptée par l'opposition dans les années précédentes.
Nous pouvons d'ailleurs saluer certaines réalisations comme les animations de fin d'année, les éclairages de la ville ou encore une communication enrichie avec des informations intéressantes et utiles, même si celles-ci sont souvent noyées au milieu d'une autosatisfaction inutile !

Cette opposition constructive, nous souhaitons la poursuivre avec l'espoir que la majorité soit plus transparente dans son processus de décision et moins défiante à notre égard.
En ce début d'année, nous attendons avec intérêt le premier débat d'orientation budgétaire de la mandature qui doit permettre à la majorité de dévoiler les perspectives budgétaires, annoncées lors de la campagne, mais sans jamais produire aucun chiffre !
Nous n'oublions pas ceux qui nous ont fait confiance en 2020. Nous restons à l'écoute de toutes les Pouliguennaises et de tous les Pouliguennais et nous vous redisons « Bonne et heureuse année 2021 » !

Groupe « ensemble pour le Pouliguen »
ensemblepourlepouliguen@gmail.com

ensemble
POUR LE POULIGUEN

Le Pouliguen Authentique reste vigilant

Depuis quelques semaines, la société Orange déploie à bon escient la fibre sur la ville. Nous avons remarqué que lorsque les réseaux de télécommunications et d'électricité n'étaient pas enfouis, le transport de la fibre s'effectuait en aérien. Le plus étonnant c'est que la société Orange n'utilise pas les supports déjà existants pour les lignes téléphoniques et installe de nouveaux poteaux en aluminium marron pour supporter un unique câble de très faible section ! Une pollution visuelle dont se serait bien passée notre ville.
L'enfouissement des réseaux a bien évidemment un coût mais celui d'implanter de nouveaux poteaux aussi. Des solutions intermédiaires peuvent sûrement être envisagées afin de "favoriser le développement durable et valoriser l'environnement au service de la qualité et du cadre de vie" promis par la nouvelle majorité municipale dans son programme électorale.

Le 6 Novembre 2020, le conseil municipal a été informé, sans précision sur le motif, de la fin au détachement sur emploi fonctionnel de la Directrice Générale des Services, en fonction depuis le 02 Janvier 2009. La seule explication du Maire est que la procédure est courante, l'équipe d'Yves Lainé l'avait fait en 2008. Norbert Samama était alors subdélégué à l'urbanisme et au développement durable. Il a quitté le groupe majoritaire et a restitué sa subdélégation le 1er Février 2009. Cette mise au placard représente un coût financier important et aura un impact non négligeable sur les charges de personnel de la commune.

Meilleurs vœux 2021.

Valérie Ganthier et Nicolas Pallier

LE POULIGUEN AUTHENTIQUE

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

Chères Pouliguennaises, Chers Pouliguennais,

Cette période de six mois fut parsemée de difficultés, de la crise sanitaire à l'éboulement de la plage Tahiti dernièrement. Quelles que soient celles-ci, l'équipe municipale n'a jamais cessé de soutenir, d'entreprendre et de réaliser. Sur le terrain, dans les instances territoriales, dans nos écoles, au conseil municipal, auprès de nos habitants, de nos commerces ou de nos associations, les élus de la majorité ont œuvré dans un objectif unique : être aux côtés de tous et faire rayonner notre belle cité.
Travailler aussi avec l'opposition reste une volonté. Nous remercions les conseillers qui nous en ont laissé l'opportunité, moins les leaders affichés de ces deux oppositions aux attaques frontales ou contournées. Peu importe. Nous ferons avec tous ceux qui le souhaitent, avec tous nos citoyens, nos associations et nos acteurs locaux... et il reste beaucoup à faire.
Le dernier recensement nous le rappelle sans ménagement : 4 145 pour la population municipale en 2018 pour 4 647 en 2013. Nous ne pouvons plus rester indifférents à cette chute démographique en raison de son impact sur nos finances communales, nos effectifs scolaires, nos services à la personne ou nos commerces... L'enjeu à terme est la qualité de vie au Pouliguen. De nos études de faisabilité à nos partenariats, notre ville avance. Dès que les conditions sanitaires nous le permettront, nous vous exposerons toutes nos démarches, nos projets de logements ou de requalification urbaine mais aussi la médiathèque, le centre culturel ou le site des Korrigans.
Avant cela, nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle et heureuse année 2021 !

LE POULIGUEN AUTREMENT

HOMMAGES

Ils se sont investis pour Le Pouliguen en tant qu'élus et nous ont malheureusement quittés. Un hommage leur a été rendu en Conseil municipal du vendredi 11 décembre.

Michel Baratte, décédé le 9 novembre 2020
Adjoint au maire de 1989 à 1995, sous le mandat d'Andrée Rochefort.

Charles Brunet, décédé le 9 novembre 2020
Adjoint au maire de 1989 à 1995, sous le mandat d'Andrée Rochefort, et de 2001 à 2008 sous le mandat de Christian Canonne.

Arlette Noël, décédée le 17 novembre 2020
Conseillère municipale de 1995 à 2001, sous le mandat de René Chotard.

PLANNING PRÉVISIONNEL DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :
Vendredi 29 janvier
Vendredi 26 février
Vendredi 9 avril
Les séances du Conseil sont désormais filmées. Suivez-les sur la chaîne Youtube "Ville Le Pouliguen" (lien du "live" sur la page Facebook "Ville Le Pouliguen"), et en replay sur le site www.lepouliguen.fr

MÉMO VACANCES

Hiver
Du 20 février au 8 mars

Printemps
Du 24 avril au 10 mai

VOS MESSAGES

IMPLANTATION D'ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE, PASSAGE D'EGRIGNY

« Nous apprenons seulement maintenant qu'un projet d'installation imminent d'antennes-relais 3G et 4G existe depuis la fin de l'année 2019, [...] à proximité immédiate de la plage et de nombreux immeubles. [...] On parle de 7 à 8 antennes. Pourquoi aucune information à l'attention des riverains n'a-t-elle été faite ? [...] Qu'en est il des règles de santé publique et du principe de précaution ? » **Jean-Claude B.**

Dans le cadre du déploiement de son réseau 3G et 4G, FreeMobile a déposé le 5 septembre 2019 une demande d'implantation d'antennes-relais de radiotéléphonie en toiture de l'immeuble situé 4, passage d'Egrigny. L'arrêté municipal, autorisant la déclaration préalable pour ce projet, a été signé par le maire de la précédente mandature le 10 octobre 2019.

Si cette déclaration préalable est accessible à tous, ainsi que le "Dossier d'information Mairie Free Mobile", il n'est pas contestable que l'ancienne municipalité n'a mené aucun processus d'information et de concertation des riverains ou des élus entre septembre et novembre 2019 sur ce sujet.

À l'heure actuelle, la commune n'est plus en capacité légale de suspendre l'autorisation d'urbanisme délivrée pour se laisser l'opportunité de mener un processus de concertation.

Depuis la loi ELAN, et à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2022, les décisions qui autorisent ou ne s'opposent pas à l'implantation d'antennes de radiotéléphonie mobile ne peuvent plus être retirées, par dérogation à L. 424-5 du Code de l'urbanisme (qui autorise le retrait d'une décision dans un délai de 3 mois si la décision est illégale). La nouvelle équipe municipale n'est donc plus en mesure de retirer l'arrêté municipal en question. Par ailleurs, dans l'hypothèse où l'article en question s'était appliqué, laissant ainsi à la commune la possibilité de retirer une autorisation d'urbanisme dans un délai de 3 mois, cette opportunité se serait éteinte le 10 janvier 2020.

Quant au recours potentiel de tiers contre l'autorisation d'urbanisme délivrée en octobre 2019, le délai est prescrit sachant qu'après vérification, deux constats d'huissiers ont été dressés le 24 octobre 2019 et le 24 décembre 2019.

Il est à noter que, globalement, la réglementation a évolué ces dernières années en vue de favoriser le déploiement des antennes (retrait impossible, avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France, allègement des obligations d'information dues aux maires et présidents d'EPCI*, assouplissement de la loi littoral, déclaration préalable au lieu de permis de construire).

> **Pour les riverains du projet, il est possible de solliciter une mesure d'exposition aux champs électromagnétiques avant et après le projet (mesure gratuite).**

Formulaire CERFA n°15003 disponible sur le site www.service-public.fr

À savoir : il existe un autre point d'antennes-relais (Orange), à proximité de la plage du Nau, au 1, jetée du Port, dont la dernière modification d'installation, en date du 7 septembre 2018, n'a fait l'objet d'aucune information.
www.cartoradio.fr (site d'information sur les points-relais existants).

**EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale*

LA SÉLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

CE QU'IL FAUT DE NUIT
[ROMAN]
De Laurent Petitmangin
Chez La Manufacture de livres

Dans une Lorraine sinistrée par le chômage, un père élève seul ses deux garçons après le décès de sa femme. Un lien très fort les unit, jusqu'à ce que leurs convictions soient mises à l'épreuve.

***L'avis de la bibliothèque** : « Un roman court et très fort, qui bouscule le difficile rôle de parent »*

DARK WATERS
[DVD]
De Todd Haynesi
Drame juridique

En 1999, Robert Bilott est avocat au sein d'un influent cabinet spécialisé dans la défense des entreprises de l'industrie chimique. Il va découvrir que la campagne idyllique de son enfance est empoisonnée par une usine du puissant groupe chimique DuPont. Afin de faire éclater la vérité, il va risquer sa carrière, sa famille, et même sa propre vie...

***L'avis de la bibliothèque** : « Ce drame à l'efficacité d'un thriller, est fascinant, bouleversant et porté avec brio par Mark Ruffalo. Cette histoire, tirée d'une histoire vraie, n'est pas sans rappeler le combat d'Erin Brockovich : une personne seule face à une puissance économique redoutable »*

ARÈNE
[ROMAN]
De Négar Djavadi
Chez Liana Levi

Benjamin Grossman veut croire qu'il a réussi. L'imprévu fait pourtant irruption un soir : son téléphone disparaît, au moment où un gamin le bouscule. Une poursuite s'engage, suivie d'une altercation. Une vidéo fait le tour des réseaux sociaux et déclenche une spirale infernale.

***L'avis de la bibliothèque :** « Un roman choral addictif, rythmé comme une série. On a peur de s'attacher aux personnages, tant on craint pour eux »*

PEAU D'HOMME
[BD ADULTES]
De Hubert et Zanzim
Chez Glénat

Bianca doit se marier à un homme qu'elle ne connait pas. Sa marraine lui confie alors une peau d'homme qui va lui permettre d'évoluer librement dans le monde des hommes.

***L'avis de la bibliothèque** : « Récompensée de quatre prix littéraires (Grand prix RTL de la BD / Prix de la BD du Point / Prix Landerneau / Grand prix de la critique ACBD), la bande dessinée, sous couvert de conte, traite avec talent de la place des femmes, de sexualité ou encore de fanatisme religieux »*

La bibliothèque municipale est située 3, rue du Croisic. Retrouvez le catalogue sur bibliotheque.lepouliguen.fr
Contact : 02 40 62 31 38 - bibliotheque@mairie-lepouliguen.fr

Accueil en période scolaire
Mardi 16h-18h30 // Mercredi 10h-12h30 - 14h30-17h // Vendredi 10h-12h30 - 16h-18h30 // Samedi 10h-13h

Accueil en période de vacances
Mardi 14h30-18h30 // Mercredi 10h-12h30 - 14h30-17h // Vendredi 10h-12h30 - 14h30-18h30 // Samedi 10h-13h

VOTRE CINÉMA PAX EST FERMÉ,
SA PLATEFORME VOD RESTE OUVERTE !

CINÉMA PAX
association ciné phare

Katharine Hepburn & Spencer Tracy. *L'Enjeu (State of the Union)* de Frank Capra, 1948

Continuons à regarder dans la même direction !

LA TOILE

Louer un film sur LA TOILE, c'est soutenir votre cinéma en lui reversant une partie de votre location.

RDV sur www.la-toile-vod.com/cinemas/cinema-pax